



## **Concours de nouvelles 2020/2021**

### **Préambule :**

Pré-Textes est une association littéraire qui a pour but de promouvoir la littérature bourbonnaise, d'hier (rééditions d'auteurs oubliés par exemple), d'aujourd'hui (salons du livre notamment) ou de demain (aide à la publication).

Pour dynamiser son action, Pré-Textes a décidé d'organiser, à l'occasion de la caravane du livre 2021, et en partenariat avec Combrailles Durables, un concours de nouvelles orientées vers l'avenir, sur un thème « symbole » du Bourbonnais : l'arbre.

En effet, « l'ARBRE » a une présence forte en Bourbonnais et constitue l'une des racines des paysages de l'Allier :

- patrimoine naturel du Bourbonnais : les forêts historiques, les paysages de bocage ancestraux, les ripisylves,
- richesse économique et émancipatrice par les usages de l'homme : construction, tonnellerie, batellerie, menuiserie ;
- trésor écologique par son rôle régulateur pour l'équilibre des milieux naturels et des activités agricoles ;
- empreinte inspiratrice dans la littérature bourbonnaise et les traditions culturelles.

### **Le règlement**

#### **Article 1 :**

L'association Pré-Textes organise du **15 septembre au 31 décembre 2020** un concours de nouvelles ouvert à toute personne, sans distinction de nationalité ni de lieu de résidence. Les membres du jury ainsi que les membres du conseil d'administration de l'association ne peuvent pas concourir.

Ce concours est ouvert à deux catégories de participants :

- 1 - « Juniors » = à partir de 11 ans, avec l'autorisation du responsable légal
- 2 - « Adultes » = à partir de 18 ans.

#### **Article 2 :**

Le thème du concours est « **l'arbre au futur** ».

#### **Article 3 :**

Chaque participant s'engage à présenter une nouvelle originale n'ayant fait l'objet d'aucune publication préalable ; tout plagiat complet ou partiel sera éliminatoire.

#### **Article 4 :**

Les textes devront être rédigés en langue française, respecter le présent règlement, et répondre aux critères littéraires d'une nouvelle.

Ils devront avoir un titre original, différent du thème, mentionné sur la première page. Il est également exigé que **l'intitulé du thème « l'arbre au futur » ne figure pas en toutes lettres** dans la nouvelle. Le thème devra être évoqué sans être mentionné.

#### **Article 5 :**

Les nouvelles ne devront pas dépasser 20 000 caractères (espaces comprises) et respecter les règles suivantes :

- Format A4 (21 x 29.7 cm),
- Police Times New Roman, taille 12 points, couleur noir, ou équivalent,
- Interligne 1.5,
- Marges horizontales et verticales standard,
- Pages numérotées,
- Langue française

#### **Article 6 :**

Les nouvelles ne devront comporter aucun autre signe distinctif (dessin, graphique, caractères spéciaux, etc...), sous peine d'exclusion du concours.

#### **Article 7 :**

Une fiche d'inscription devra être renseignée par les participants et comportera les informations suivantes :

- ▣ Nom, prénom, âge
- ▣ Adresse postale complète
- ▣ N° de téléphone
- ▣ Adresse de messagerie électronique
- ▣ Titre de la nouvelle
- ▣ Le cas échéant, autorisation parentale (signature originale scannée pour l'envoi électronique)

Cette fiche sera téléchargeable sur le site internet de Pré-Textes <https://pre-textes.fr/> et sur celui de la coopérative Combrailles Durables, partenaire du présent concours, [www.combraillesdurables.org](http://www.combraillesdurables.org)  
Cette fiche, complétée, devra être jointe à l'envoi de la nouvelle.

#### **Article 8 :**

Les nouvelles devront être envoyées par messagerie électronique, **au plus tard le 31 décembre 2020 à 18h.**

L'envoi devra comprendre le titre et le texte de la nouvelle en format Word ou OpenOffice, et la fiche d'inscription. Il sera adressé à l'adresse [pretextes.concours@outlook.fr](mailto:pretextes.concours@outlook.fr)

Toute nouvelle envoyée l'est définitivement et ne pourra être corrigée ni remplacée après l'envoi.

### **Article 9 :**

Après réception et vérification par l'association, les participants recevront un message électronique confirmant l'enregistrement de leur candidature.

### **Article 10 – Jury**

Le jury est composé de membres bénévoles ayant des compétences leur permettant de porter un jugement qualifié sur les œuvres soumises à leur appréciation. Le jury désigne en son sein un ou une président(e) garant(e) du strict respect par le jury des critères littéraires du concours, de la qualité des débats et de l'indépendance des choix du Jury.

Le jury est responsable de ses choix et n'a pas l'obligation de les justifier. Ses décisions sont sans appel.

Néanmoins, le jury sera particulièrement attentif aux critères suivants :

- Respect du thème,
- Originalité du texte,
- Respect de l'orthographe et de la grammaire.

### **Article 11**

Les résultats du concours seront proclamés lors de la **Caravane du livre d'Yzeure (03400) du 18 avril 2021 à Yzeurespace**, puis seront disponibles sur le site internet de l'association et sur le site internet [www.combraillesdurables.org](http://www.combraillesdurables.org) dans les jours qui suivent.

Aucune information relative aux textes non retenus par le jury ne sera communiquée. Les jurés sont tenus à la discrétion quant aux délibérations ; ils ne sont pas autorisés à émettre des avis, conseils et recommandations aux auteurs des textes soumis à leur jugement.

### **Article 12 :**

Les prix suivants seront décernés :

- le Grand Prix du Jury, toutes catégories confondues : 200 €
- un prix pour la catégorie « Adultes » : 100 €
- un prix pour la catégorie « Juniors » : 60 €

D'autres récompenses seront offertes.

**Deux prix spéciaux « de nouveaux récits comme leviers du changement »** seront attribués par la coopérative citoyenne Combrailles Durables **à des nouvelles utopiques, respectant le thème général du concours.**

- Premier prix : 100€ + une part coopérative de valeur 50€

- Deuxième prix : 75€ + une part coopérative de valeur 50€

Même en cas d'envoi de plusieurs textes, les participants ne pourront cumuler plusieurs prix sauf si l'un d'eux est un prix spécial « de nouveaux récits comme leviers du changement »

Les lauréats seront prévenus individuellement avant le 31 mars 2021 puis conviés à la remise des prix.

La présence des lauréats à la cérémonie de remise des prix est vivement souhaitée, afin de permettre au public de découvrir les auteurs des textes primés. À défaut, ils devront être représentés. Les lots seront exclusivement remis en mains propres lors de la caravane du livre, soit à l'auteur soit à son représentant. Dans le cas où les récompenses ne seraient pas remises ce jour-là aux lauréats ou à leurs représentants, Pré-Textes en disposera à sa convenance.

Le jury se réserve le droit d'attribuer des « coups de cœur » aux autres textes qui auront retenu son attention.

Les textes primés ainsi que les coups de cœur feront l'objet d'une publication, dans un recueil spécial, par l'association.

Tous les auteurs des nouvelles primées recevront (gratuitement) 3 exemplaires de cet ouvrage (et pourront bien sûr en acquérir d'autres).

### **Article 13 :**

L'association Pré-Textes et ses partenaires se réservent le droit de diffuser et d'éditer les textes primés (ainsi que les coups de cœur), sous quelque forme que ce soit. Les lauréats ne pourront s'opposer à l'utilisation de leur texte.

Ils restent propriétaires de leurs nouvelles mais **autorisent les organisateurs à les publier, sans pour autant se prévaloir de droits d'auteurs. Ils attestent être titulaires de l'intégralité des droits patrimoniaux afférents à ces nouvelles.**

Les recettes qui résulteraient de cet usage, notamment la vente du fascicule de nouvelles, seront utilisées dans le respect des statuts de Pré-Textes, association à but non lucratif.

### **Article 14 :**

**La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement ainsi que l'acceptation sans réserve des décisions du jury.**